



Interdiction de circuler en Suisse

Par **yohankite**, le **15/01/2014 à 13:31**

Bonjour,
Je suis interdit de conduire sur le territoire suisse pendant 1 an, avec une récidive. Il y a quelques jours j'ai fait une seconde récidive. D'après la loi suisse, ils disent qu'après deux infractions graves je serai interdit de circuler pendant 2 ans, avec possibilité, au bout de 5 ans d'être modifié.
Alors ma question est : la prison est-elle systématique ou est-il possible que je n'ai qu'une amende lourde en plus de l'interdiction longue ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **15/01/2014 à 15:32**

Bonjour,
Tout varie selon les cantons. Voyez donc les autorités pénales cantonales ou prenez l'aide d'un avocat local.